



Politique du Groupe sur la gestion de la conformité en matière des droits de l'Homme

-Pour usage interne seulement-

Applicable à :	Toutes les sociétés du Groupe HeidelbergCement et toutes les sociétés sous contrôle direct ou indirect de HeidelbergCement
Auteur :	Direction Juridique et Conformité du Groupe.
Examinée par :	ESG
Approuvée par :	Comité de Direction
Date d'élaboration :	Octobre 2022
Version :	2.0

Table des matières

1. Introduction	3
2. Champ d'application de la Politique sur la gestion de la conformité en matière des droits de l'Homme	3
3. Responsabilités en matière de conformité aux droits de l'Homme	3
3.1 Les droits de l'Homme est une responsabilité pour tous les employés	3
3.2 Group Human Rights Officer	3
3.3 Responsabilité du CMS en matière de droits de l'Homme au niveau du Groupe	4
3.3.1 Direction Juridique et conformité du Groupe	4
3.3.2 Direction des Ressources Humaines du Groupe	4
3.3.3 Direction Gouvernance Environnementale et Sociale (ESG) du Groupe	5
3.3.4 Responsabilité du CMS Droits de l'Homme au niveau des fournisseurs	5
3.3.5 Task Force Droits de l'Homme	5
3.3.6 Comité Droits de l'Homme	6
3.4 Responsabilité en matière du CMS Droits de l'Homme au niveau national	6
3.4.1 Coordinateur Droits de l'Homme	6
3.4.2 Questions Environnementales	7
3.5 Aperçu organisationnel	7
4. Directives de Conformité aux droits de l'Homme	12
5. Information et formation	12
6. Sanctions et Actions en cas de non-conformité	13
7. Système de dénonciation des incidents de conformité aux droits de l'Homme et leur gestion	14
8. Documentation, rapport et contrôle	14
8.1 Documentation des évaluations des risques liés aux droits de l'Homme	14
8.2 Documentation de la due diligence en matière de droits de l'Homme pour les investissements	14
8.3 Documentation de la due diligence en matière de droits de l'Homme pour les partenaires commerciaux	15
8.4 Reporting interne	15
8.5 Reporting externe	15
8.6 Contrôle	16
9. Contact et autres informations	16

1. Introduction

Dans son Code de Conduite des affaires et sa position sur les droits de l'Homme, Heidelberg Materials s'engage clairement à respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

Cet engagement se fonde sur des valeurs et des normes mondiales telles que la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les normes fondamentales du travail de l'OIT, les pactes politiques et sociaux des Nations Unies, les principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables et l'application des lois. La présente Politique du Groupe sur la gestion de la conformité en matière des droits de l'Homme (« **Politique** ») définit le cadre dans lequel le système de gestion de la conformité aux droits de l'Homme de Heidelberg Materials est organisé pour remplir cet engagement.

2. Champ d'application de la Politique sur la gestion de la conformité en matière des droits de l'Homme

Cette politique est applicable à HeidelbergCement AG et à toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par elle (« **Heidelberg Materials** »).

3. Responsabilités en matière de conformité aux droits de l'Homme

3.1 Les droits de l'Homme est une responsabilité pour tous les employés

Le Comité de Direction de HeidelbergCement AG s'engage pleinement à garantir le respect des droits de l'Homme dans Heidelberg Materials. Le Comité de Direction souligne que le respect des droits de l'Homme à l'instar de tout comportement légal et éthique de manière générale, est le devoir de chaque employé, cadre et directeur de Heidelberg Materials.

3.2 Group Human Rights Officer

Le Comité de Direction nomme le Directeur Juridique et Conformité du Groupe ou un autre membre approprié de l'Equipe Droits de l'Homme au sein de la Direction Juridique et Conformité du Groupe (« Équipe Droits de l'Homme du Groupe ») en tant que « Group Human Rights Officer », qui sera chargé de développer et de maintenir un système compréhensif à l'échelle du Groupe qui promeut et soutient la conformité de Heidelberg Materials avec les droits de l'Homme (Système de gestion du respect des droits de l'Homme - CMS¹ Droits de l'Homme) et ce, conformément au système général de gestion de la conformité en vigueur.

¹ Compliance Management System

Le Group Human Rights Officer doit assurer la coordination avec les autres fonctions pertinentes du Groupe, la Zone et les organisations nationales pour toutes les questions relatives aux droits de l'Homme.

3.3 Responsabilité du CMS en matière de droits de l'Homme au niveau du Groupe

3.3.1 Direction Juridique et conformité du Groupe

L'Equipe Droits de l'Homme du Groupe est la principale fonction de soutien au Group Human Rights Officer en ce qui concerne le développement et la maintenance du CMS.

L'Equipe Droits de l'Homme du Groupe est responsable de la mise en œuvre du système de gestion des droits de l'Homme au niveau du Groupe et au niveau national en Allemagne. Cependant, en raison de la nature globale des droits de l'Homme, d'autres départements du Groupe sont également responsables de la mise en œuvre du CMS Droits de l'Homme, d'autres départements du Groupe sont responsables des aspects spécifiques du CMS Droits de l'Homme.

En particulier, l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe couvre les sujets suivants en matière des droits de l'Homme avec le soutien de départements spécialisés :

- Non-discrimination
- Interdiction du travail des enfants
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire
- Liberté d'association et de négociation collective
- Assurer des conditions de travail sûres et saines
- Assurer des conditions de travail équitables
- Droit des peuples à l'autodétermination
- Droits des peuples autochtones
- Interdiction d'engager des forces de sécurité privées ou publiques pour protéger les biens de l'entreprise si ces forces, en raison d'une formation et d'un contrôle insuffisants de la part de l'entreprise, provoquent un danger :
 - De violer l'interdiction de la torture ou d'autres activités cruelles ou inhumaines
 - Mettre des vies humaines en danger
 - Mettre en péril la liberté d'association et de négociation collective.

3.3.2 Direction des Ressources Humaines du Groupe

Le Group Human Rights Officer reçoit un soutien pour la gestion des questions relatives aux droits de l'Homme de la part de la Direction des Ressources Humaines du Groupe et du Département Santé et Sécurité du Groupe, en raison des interconnexions évidentes entre la gestion des droits de l'Homme et la gestion du personnel.

3.3.3 Direction Gouvernance Environnementale et Sociale (ESG) du Groupe

Les questions environnementales relèvent de la responsabilité directe de la direction Gouvernance Environnementale et Sociale (ESG) du Groupe. En la matière, l'ESG soutient Group Human Rights Officer tel que défini dans la section 3.2 et est, avec ce dernier, responsable de la mise en œuvre des aspects environnementaux du CMS Droits de l'Homme.

En particulier, l'ESG couvre les sujets environnementaux liés aux droits de l'Homme suivants :

- Éviter la pollution environnementale, en particulier :
 - La contamination des sols ;
 - La contamination de l'eau ;
 - La pollution de l'air ;
 - L'émission du bruit ;
 - La consommation excessive d'eau ;
 - La perte de biodiversité/ services écosystémiques pouvant avoir un impact sur :
 - Les ressources naturelles nécessaires pour générer des revenus ou soutenir des moyens de subsistance (par exemple, la production et la fourniture d'aliments) ;
 - L'accès à l'eau potable convenable ;
 - L'accès à des installations sanitaires ;
 - La santé des personnes
- Interdiction d'exploitation forcée ou illégale ou de l'expropriation illégale de terres, de forêts ou de plans d'eau qui assurent la subsistance des populations
- Interdiction de la manipulation, la collecte, le stockage et l'élimination des substances et des déchets dangereux qui ne respectent pas l'environnement
- D'autres obligations environnementales déterminées dans les accords internationaux qui affectent HC en raison de la législation nationale.

3.3.4 Responsabilité du CMS Droits de l'Homme au niveau des fournisseurs

La direction des Achats du Groupe est responsable du système de gestion des fournisseurs qui inclut spécifiquement les mesures appropriées pour assurer la conformité de nos fournisseurs aux droits de l'Homme et à l'environnement. Le système doit couvrir tous les fournisseurs de Heidelberg Materials conformément à la législation applicable et doit également être en mesure de couvrir les fournisseurs indirects si Heidelberg Materials identifie un risque pour les droits de l'Homme à leur niveau ou si elle a connaissance d'un tel risque de manière avérée, ou si cela est légalement requis.

3.3.5 Task Force Droits de l'Homme

Le Human Rights Officer du Groupe est soutenu par une Task Force sur les questions de conformité aux droits de l'Homme qui nécessitent des efforts et une coordination conjointe.

La Task Force Droits de l'Homme comprend le Human Rights Officer du Groupe, l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe, le Coordinateur Droits de l'Homme au niveau de la direction ESG Groupe, le Directeur des Achats Groupe, le responsable du bureau de liaison de Communication du Groupe à Berlin, le directeur des Affaires Gouvernementales de l'UE, le Directeur des Ressources Humaines du Groupe (HR Advisory & Services) et le Responsable de la Santé et de la Sécurité du Groupe. Le Human Rights Officer du Groupe dirige la Task Force et peut inviter d'autres experts à se joindre aux réunions de la Task Force selon les besoins. Tous les directeurs du Groupe sont priés de fournir leurs meilleurs efforts pour donner suite à une demande de mise à contribution au titre de leur expertise.

3.3.6 Comité Droits de l'Homme

Au niveau du Groupe, un Comité Droits de l'Homme est établi, composé des membres suivants : le Human Rights Officer du Groupe et les Directeurs Conformité et Juridique et du Groupe, de l'ESG, des Achats du Groupe, de la Communication du Groupe et des Ressources Humaines du Groupe. Le Comité Droits de l'Homme a une fonction consultative et de soutien et se réunit deux fois par an et de manière ad hoc si nécessaire. Tout membre du comité peut convoquer une réunion.

Les sujets discutés par le comité comprennent :

- Les aspects stratégiques, de communication et de relations avec les investisseurs en matière des droits de l'Homme,
- Les questions fondamentales des droits de l'Homme concernant Heidelberg Materials,
- Les incidents relatifs aux droits de l'Homme d'une pertinence extraordinaire où un avis interdépartemental est requis (par exemple, les grands cas ayant des implications sur l'environnement ou les normes de travail),
- Le partage des meilleures pratiques et l'échange d'informations,
- L'intervention ad hoc si nécessaire.

3.4 Responsabilité en matière du CMS Droits de l'Homme au niveau national

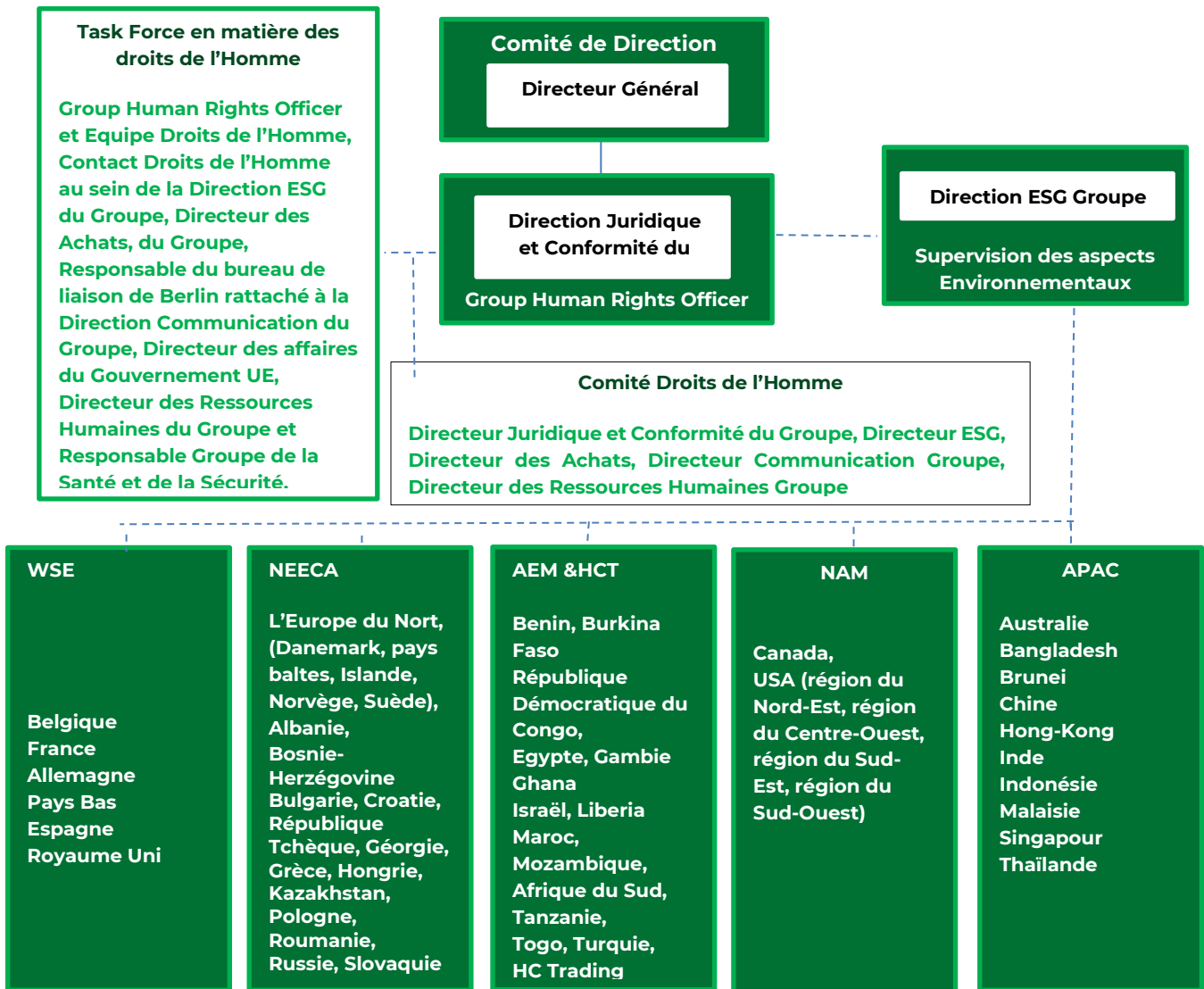
3.4.1 Coordinateur Droits de l'Homme

Au niveau national, la gestion de la conformité en matière de droits de l'Homme relève de la responsabilité des Directions Juridiques locales de la même manière que la responsabilité de la conformité générale décrite dans la politique de conformité du Groupe. Cela comprend la nomination d'un Coordinateur Droits de l'Homme pour le pays. Pour éviter toute confusion, le Coordinateur Droits de l'Homme doit être membre de l'Equipe de conformité du pays (**Annexe - Tâches du Coordinateur Droits de l'Homme**).

3.4.2 Questions Environnementales

Le Directeur Général au niveau national nomme un expert en environnement qui prend en charge la responsabilité opérationnelle des aspects environnementaux liés aux droits de l'Homme au niveau national. A cet égard, l'expert en environnement soutient le Coordinateur Droits de l'Homme au niveau local.

3.5 Aperçu organisationnel



Le tableau suivant donne une vue compréhensive sur la conformité en matière des Droits de l'Homme localement et au niveau du Groupe.

	Sujet	Responsabilité	Rôle
Conformité Générale aux droits de l' Homme	Gestion de Conformité en matière de droits de l'Homme	Equipe Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception, mise en œuvre, maintenance et amélioration continue de CMS Droits de l'Homme ▪ Supervision de la conformité aux droits de l'Homme dans les pays ▪ Reporting de conformité aux droits de l'Homme au Comité de Direction
		Coordinateur Droits de l'Homme/ conformité au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre, maintenance et amélioration continue du CMS Droits de l'Homme au niveau du pays ▪ Supervision de la conformité aux droits de l'Homme dans le pays ▪ Reporting de conformité aux droit de l'Homme à la Direction Générale au niveau national et à la Direction Juridique et Conformité du Groupe
	Programme relatif aux droits de l'Homme	Equipe Droits de l'Homme du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriété et communication des politiques du Groupe ▪ Fourniture et suivi de la réalisation de la formation pour les fonctions Groupe et les fonctions globales ▪ Conception, mise en œuvre, documentation et suivi des processus connexes à l'échelle du Groupe, cela inclut spécifiquement les processus
		Coordinateur Droits de l'Homme/ conformité au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriété et communication des politiques locales ▪ Formation et suivi de la réalisation de la formation au niveau du pays ▪ Mise en œuvre, documentation, et monitoring des processus connexes, cela inclut les processus du Groupe tels que les évaluations des risques liés aux droits de l'Homme et les due diligences en matière de droits de l'Homme dans les projets d'investissement

	Sujet	Responsabilité	Rôle
	Consulting en matière de conformité aux droits de l'Homme	Equipe Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Conseil sur les questions liées à la conformité aux droits de l'Homme pour les fonctions du Groupe et globales ainsi que pour l'organisation des pays
		Coordinateur Droits de l'Homme/ conformité au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Conseil sur les questions liées à la conformité aux droits de l'Homme pour l'organisation du pays
Conformité spéciale aux droits de l' Homme	Problématiques relatives aux droits de l'Homme (aspect environnementaux et fonciers)	Direction Environnement Social Gouvernance Groupe-liaison Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Respect et propriété des politiques respectives et communication et/ou formation adéquates Conception, mise en œuvre, documentation et supervision (si applicable) des processus connexes
		Expert Local en Environnement/ Directeur Général du pays	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion et mise en œuvre locale des politiques du Groupe ESG, y compris la communication et la formation Emission et propriété des politiques locales respectives et communication et/ou formation adéquates Conception (pour les processus locaux), mise en œuvre, documentation et supervision (le cas échéant) des processus du Groupe et des processus locaux
		Direction des Ressources Humaines Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration et propriété des directives /politiques respectives et communication et/ou formation adéquates Conception, mise en œuvre, documentation et supervision (si applicable) des processus connexes
		Direction des Ressources Humaines au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion locale et mise en œuvre des politiques des ressources humaines du Groupe, y compris la communication et la formation Emission et propriété des politiques locales respectives et communication et/ou formation adéquate

		<ul style="list-style-type: none"> Conception (pour les processus locaux), mise en œuvre, documentation et supervision (si applicable) des processus du Groupe et locaux
Due diligence des partenaires commerciaux (fournisseurs)	Direction Achats du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Conception, mise en œuvre, documentation et suivi (si applicable) des processus y relatifs Elaboration de processus pour l'identification des risques et la communication sur les risques identifiés avec les fournisseurs
	Direction des Achats au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Implémentation des processus achats du Groupe Conception, mise en œuvre, documentation et suivi (si applicable) des processus locaux y relatifs en complément des processus obligatoires du Groupe
Due diligence des partenaires commerciaux (clients et autres parties)	Equipe Droits de l'Homme du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Conception, mise en œuvre, documentation et suivi (si applicable) des processus y relatifs
	Coordinateur Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Implémentation locales des processus élaborés par l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe Conception, mise en œuvre, documentation et suivi (si applicable) des processus y relatifs qui viennent en complément des processus obligatoires du Groupe
Soutien aux processus de due diligence des clients	Equipe Droits de l'Homme du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Coordination de la satisfaction des demandes d'information dans le cadre des due diligence menées par les clients de Heidelberg Materials
	Coordinateur Droits de l'Homme du pays/ conformité au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Coordination de la satisfaction des demandes d'information dans le cadre des due diligence menées par les clients locaux

	Communication externe de la gestion des droits de l'Homme	Direction Communication & IR Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiqués de presse, déclarations d'entreprise, réponses aux questions de tiers tels que les investisseurs les organisations non-gouvernementales ou les médias ▪ N'inclut pas les réponses aux processus de diligence des partenaires commerciaux des clients de Heidelberg Materials
		Direction Communication au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconciliation de la communication locale liée aux droits de l'Homme avec la communication du Groupe ▪ N'inclut pas les réponses aux processus de diligence des partenaires commerciaux des clients locaux

4. Directives de Conformité aux droits de l'Homme

Le Code de Conduite des Affaires constitue l'élément de base de la conformité en général et également en matière de droits de l'Homme. Il fait référence à notre engagement au respect de droits de l'Homme en tant que partie intégrante de nos principes et consacre un chapitre aux droits de l'Homme et un chapitre distinct aux questions environnementales.

La Position du Groupe sur les droits de l'Homme traduit la politique spéciale et l'engagement public pour définir de manière plus concrète et détaillée ce qui doit être pris en compte en matière de droits de l'Homme.

D'autres documents tels que les Principes de Leadership et le Code de Conduite des Fournisseurs se réfèrent également à notre engagement en matière de droits de l'Homme. Outre ces documents-cadres, les directions et départements spécialisés publient des politiques et des directives qui clarifient les aspects individuels des droits de l'Homme, tels que les règlements sur la santé et la sécurité ou les règles relatives au temps de travail. Ce dernier est un exemple de directive au niveau national en raison de l'alignement nécessaire avec la législation locale

5. Information et formation

La conformité aux réglementations nécessite la connaissance des textes législatifs et réglementaires applicables. Tous les employés doivent donc être familiarisés avec les réglementations relatives aux droits de l'Homme qui sont pertinentes pour leur domaine de responsabilité. Au-delà de la connaissance du contenu abstrait des réglementations, la compréhension et la connaissance de l'interprétation correcte des réglementations en pratique sont requises. Par conséquent, l'information et la formation constituent un autre élément important de l'organisation de la conformité.

Par conséquent, la direction de chaque unité commerciale doit veiller à ce que ses employés soient informés des réglementations qui leur sont pertinentes et, si nécessaire, formés à leur interprétation pratique. Pour ce faire, ils s'appuieront sur le soutien des départements spécialisés, notamment les départements juridiques, et suivront des cours de formation internes et externes.

L'étendue des questions importantes relatives aux droits de l'Homme peut être différentes pour chaque employé, mais tous les employés sont concernés par les sujets relatifs aux droits de l'Homme, en particulier les normes fondamentales du travail de l'OIT. Cela signifie que tous les employés doivent être informés et formés.

La direction juridique et conformité du Groupe proposera un programme d'apprentissage électronique interactif à l'échelle du Groupe pour garantir une connaissance de base. La participation à cette formation à des intervalles minimums (au moins une fois tous les 2 à 3 ans) est obligatoire pour tous les employés ayant un accès direct au système d'apprentissage électronique. Ce cours d'apprentissage électronique doit être complété par des formations en classe jugées nécessaires par la direction de chaque unité commerciale pour garantir une connaissance de base, comme mentionné ci-dessus.

6. Sanctions et Actions en cas de non-conformité

Les violations des réglementations légales relatives aux droits de l'Homme et des politiques / directives internes relatives aux droits de l'Homme ne sont pas tolérées. Heidelberg Materials applique le principe "Protéger, Respecter et Réparer" traduisant les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Le Guide relatif à la Dénonciation des Incidents de Conformité et de leur Gestion du Groupe définit les mesures correctives telles que la résolution des irrégularités relevées. Cela signifie que pour gérer les incidents liés aux droits de l'Homme, toute violation révélée doit être empêchée, arrêtée ou minimisée. Des mesures doivent être définies pour éviter que telles violations ne se reproduisent et des alternatives doivent être examinées pour traiter les dommages qui peuvent avoir été causés par la violation des droits de l'Homme.

Des mesures sont également nécessaires si la violation des droits de l'Homme est causée par des fournisseurs. Ce qui peut être réalisé dépend cependant du pouvoir que Heidelberg Materials a dans la relation spécifique en question. En tant qu'options, Heidelberg Materials peut chercher à :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan avec le fournisseur pour minimiser ou résoudre une violation.
- Unir ses forces à celles d'autres entreprises pour établir des normes pour l'industrie des matériaux de construction et ainsi augmenter l'influence sur un fournisseur.
- Collaborer avec des organisations non gouvernementales pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation.
- Suspendre la relation commerciale.

Heidelberg Materials ne choisira d'interrompre la relation commerciale que si la violation par le fournisseur est très grave ou si les mesures visant à atténuer la violation n'ont pas été fructueuses, ou s'il n'est pas possible de trouver une solution plus modérée.

Les employés qui violent la législation relative aux droits de l'Homme ou d'autres réglementations ou règlements internes sont tenus responsables de ces actions. Le superviseur direct concerné et la (les) fonction(s) responsable(s) concernée(s) décident de la mesure disciplinaire appropriée. En plus des mesures disciplinaires à l'encontre des employés, des actions en dommages-intérêts peuvent être envisagées et des poursuites pénales peuvent être engagées le cas échéant. En outre, des améliorations de processus doivent être envisagées afin d'éviter toute violation ultérieure de la réglementation.

7. Système de dénonciation des incidents de conformité aux droits de l'Homme et leur gestion

Un système de Dénonciation des Incidents de Conformité a été mis en place dans le but de traiter toute violation des réglementations ou règlements internes ou toute question concernant le comportement légalement admis. Ce système inclut les violations des droits de l'Homme. Les canaux et les instructions de signalement, le processus d'enquête et les principes ainsi que les bases de la gestion des cas sont décrits dans le Guide de Dénonciation des Incidents de Conformité et leur Gestion.

8. Documentation, rapport et contrôle

Toutes les mesures de conformité aux droits de l'Homme doivent être dûment documentées. Cela aide à garantir la mise en œuvre vérifiable de cette politique, mais aussi à absoudre le Groupe et les managers en cas d'enquêtes sur d'éventuelles violations de la loi.

8.1 Documentation des évaluations des risques liés aux droits de l'Homme

Les organisations des pays effectuent une évaluation complète de leur exposition aux risques liés aux droits de l'Homme au moins une fois par an et suivent continuellement les plans d'action. L'évaluation couvre les opérations propres et la chaîne d'approvisionnement. Les résultats de l'évaluation des risques liés aux droits de l'Homme doivent être documentés.

8.2 Documentation de la due diligence en matière de droits de l'Homme pour les investissements

Le processus d'investissement de Heidelberg Materials exige une due diligence en matière de durabilité des projets. Un élément clé de cette due diligence est l'évaluation de l'impact sur les droits de l'Homme. La documentation de l'évaluation fait partie du dossier d'investissement.

8.3 Documentation de la due diligence en matière de droits de l'Homme pour les partenaires commerciaux

Tous les processus de due diligence en matière de droits de l'Homme pour les partenaires commerciaux doivent être documentés. Les partenaires commerciaux comprennent toutes les parties avec lesquelles une entreprise de Heidelberg Materials a une relation commerciale, y compris les fournisseurs, les prestataires de services, les courtiers, les institutions financières, les clients et les partenaires de dans le cadre de joint-ventures.

Il est particulièrement important de documenter pour chaque partenaire commercial les résultats des mesures de due diligence afin de pouvoir expliquer le niveau de risque d'un partenaire commercial. Cette documentation doit être accessible de manière à permettre une communication interne et externe agrégée et la fourniture aux autorités compétentes lorsque c'est requis de la preuve de due diligence menée par de Heidelberg Materials.

Le champ d'application des mesures de due diligence suit une approche de gestion des risques, ce qui signifie que le niveau de risque du partenaire détermine les mesures de due diligence requises. L'organisation du pays est responsable de mettre en place un système approprié de due diligence pour les partenaires commerciaux, sauf si les fonctions du Groupe telles que la Direction des Achats du Groupe ou la Direction Juridique et Conformité du Groupe fournissent des systèmes applicables à toutes les entreprises de Heidelberg Materials

8.4 Reporting interne

Le reporting interne assure spécifiquement que le Comité de Direction est tenu informé de l'état de la mise en œuvre du CMS Droits de l'Homme et d'autres questions importantes relatives aux droits de l'Homme. La gestion de la conformité aux droits de l'Homme est présentée dans le cadre du rapport général de conformité. Cela comprend ce qui est expliqué dans la Politique de Conformité du Groupe : Rapport Annuel de Conformité du Groupe, Rapport Trimestriel sur les Incidents de Conformité par Zone, Rapport Semestriel au Comité d'Audit du Comité de Direction, Conformité lors des Réunions Trimestrielles de Gestion.

8.5 Reporting externe

La gestion de la conformité aux droits de l'Homme fait partie du rapport externe qui est largement déterminé par les exigences légales. Au niveau du Groupe, l'Equipe Droits de l'Homme est responsable de fournir des contributions relatives aux droits de l'Homme pour :

- La déclaration de non-financement annuelle (selon la Directive Européenne CSR et sa mise en œuvre nationale)
- Le rapport annuel sur les responsabilités de due diligence (conformément à la législation Européenne et nationale attendue).

Le Coordinateur Droits de l'Homme au niveau local veille à ce que les obligations nationales de déclaration externe soient respectées.

D'autres rapports externes volontaires qui font référence aux droits de l'Homme, tels que le rapport annuel de durabilité de Heidelberg Materials, sont soutenus par l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe.

8.6 Contrôle

L'Equipe Droits de l'Homme du Groupe est responsable de vérifier la mise en œuvre du système de gestion de la conformité aux droits de l'Homme de Heidelberg Materials au niveau du Groupe et au niveau local. « Vérification » requiert que l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe puisse de manière indépendante contrôler l'état globale de conformité aux droits de l'Homme de l'unité respective par le biais d'activités appropriées (selon le Human Rights Officer).

L'Equipe Droits de l'Homme du Groupe peut demander le soutien de l'Audit Interne du Groupe pour cette tâche.

L'Audit Interne du Groupe vérifiera les contrôles réalisés pour déterminer si les activités des unités commerciales sont conformes à la loi et aux autres réglementations internes. Cette vérification s'inscrit lieu dans le cadre des audits réguliers de l'Audit Interne du Groupe et, en cas de circonstances suspectes, à la demande spécifique du Comité de Direction ou de l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe.

9. Contact et autres informations

Pour plus d'information, merci de contacter :

Au niveau du Groupe :

Dr Roland Sterr
Directeur juridique et conformité du Groupe
Phone : +49 6221 481-13663
Email : roland.sterr@heidelbergcement.com

Au Maroc

Mme Imane Belmejdoub
Directeur Juridique et Conformité
Téléphone : +212 522 85 94 68
E-mail : imane.belmejdoub@cimar.co.ma

Annexe - Mission du Coordinateur Droits de l'Homme.

Le respect des droits de l'Homme et de l'environnement fait partie des engagements de durabilité de Heidelberg Materials, de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations unies et de nos valeurs. Nous nous engageons à respecter les droits de l'Homme et de l'environnement partout où nous opérons et le long de toutes nos chaînes d'approvisionnement.

Par conséquent, **un Coordinateur Droits de l'Homme** renforcera localement la conformité de Heidelberg Materials aux droits de l'Homme. Cette fonction est habilitée à promouvoir l'application des droits de l'Homme au sein des entités juridiques locales et à les porter au niveau supérieur. La clé du succès de cette fonction est la collaboration avec l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe et la collaboration interdépartementale au niveau national avec les experts locaux en environnement, santé et sécurité ainsi qu'avec la direction des achats locale.

Les missions du **Coordinateur Droits de l'Homme** sont les suivantes :

- Diriger et administrer le système de gestion de la conformité aux droits de l'Homme au niveau local, par exemple les politiques, les évaluations des risques et leur atténuation, le reporting, les formations, la gestion des cas, etc.
- Coordonner les exigences de due diligence en matière de droits de l'Homme, et en matière sociale et environnementale dans la chaîne d'approvisionnement locale
- Veiller à une gestion coordonnée et structurée de la conformité aux droits de l'Homme en collaboration avec les experts locaux en achat, santé et sécurité, ressources humaines et environnementaux.
- Surveiller les KPI (indicateurs clés de performance) liés à la chaîne d'approvisionnement et documenter les problèmes de conformité aux droits de l'Homme et les mesures prises dans la chaîne d'approvisionnement.
- Mener le reporting interne sur les droits de l'Homme conformément à la législation et aux réglementations nationales et internationales en matière de due diligence de la chaîne d'approvisionnement applicable.
- Servir de premier point de contact pour l'Equipe Droits de l'Homme du Groupe.
- Fournir des informations, des données et des KPI sur les droits de l'Homme pour répondre aux exigences du Groupe et, en particulier, pour remplir les obligations de reporting juridiques du Groupe.
- Soutenir et conseiller localement sur toute question de conformité relative aux droits de l'Homme.
- Assurer une communication externe et interne appropriée sur les sujets liés aux droits de l'Homme en collaboration avec les experts en communication locaux.